Rapport annuel

COVEA ACTIONS ASIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 10

Rapport du commissaire aux comptes 27

COMPTES ANNUELS

Bilan 32
Actif 32
Passif 33

Compte de résultat 34

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 37

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 38

Règles & méthodes comptables 39

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 42

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 43

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 44

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 45
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 45
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 45
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 46
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 47
Exposition directe sur le marché des devises 48
Exposition directe aux marchés de crédit 49
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 50
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 51

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 52
Créances et dettes - ventilation par nature 52
Frais de gestion, autres frais et charges 53
Engagements reçus et donnés 55
Acquisitions temporaires 55
Instruments d'entités liées 56

Détermination et ventilation des sommes distribuables 57
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 57
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 58

Inventaire des actifs et passifs 59

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 61

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 64

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **64**

Synthèse de l'inventaire **65**

Comptes annuels au 29/12/2023 **66**

Informations SFDR **85**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions internationales.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à réaliser, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais, par le biais d'une gestion active sur les marchés asiatiques, sans référence à un indice.

Indicateur de référence : Aucun indicateur de référence n'est défini. La politique de gestion de l'équipe de gestion est par nature extrêmement souple, dépendant de son appréciation des marchés asiatiques.
En revanche, si l'investisseur le souhaite il peut utiliser à titre purement informatif et a posteriori l'indice MSCI All Country Asia Pacific, dividendes nets réinvestis, calculé sur la base des cours de clôture et converti en euro, disponible sur le site www.msci.com.
L'indice MSCI All Country Asia Pacific est représentatif de la performance boursière de 14 pays de la région Asie/Pacifique (Australie, Chine, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Japon, Corée du Sud, Malaisie, Nouvelle Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Taiwan et Thaïlande).
La gestion n'étant pas indicielle, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

Le processus d'investissement et les stratégies mises en œuvre dans l'OPC sont liés au processus d'investissement général de Covéa Finance. Le processus de gestion est assis sur le principe de collégialité entre l'ensemble des équipes de gestion Taux et Actions qui contribuent aux décisions stratégiques de gestion.
La société de gestion élabore trois fois par an une stratégie globale dite « PEF » (Perspectives Economiques et Financières) qui trace les grandes lignes directrices de la vision de la société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité.
Les comités de gestion ont pour but de décliner les conclusions du PEF dans une vision thématique ou par zone géographique, de construire le portefeuille et d'alimenter la réflexion sur le choix des valeurs.
Ces comités de gestion réunissent les différentes équipes de gestion concernées par l'OPC en fonction des thématiques spécifiques du fonds.

Pour Covéa Actions Asie, l'équipe de gestion sélectionne principalement des valeurs asiatiques sans contraintes de répartitions sectorielle, et capitalistique (grandes, moyennes, petites).

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC. L'élaboration de cette note est appréciée sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note. Le classement des valeurs étant établi à partir des notations décimales. Les objectifs extra-financiers du fonds sont déterminés à partir de notre politique ESG consultable sur le site internet de Covéa Finance :
https://institutionnel.covea-finance.fr/engagements-et-esg/politique-relative-aux-risques-de-durabilite-et-lesg

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr.), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.
Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :
- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;
- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une

mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est exposé au risque actions dans une fourchette de 60% à 110% de son actif net.

Le fonds est exposé au risque de change à hauteur maximale de 110% de l'actif net.
L'exposition au risque de taux est limitée à 20% maximum de l'actif net.

Description des catégories d'actifs :

Actions et/ou valeurs assimilées :

Le fonds est investi à hauteur minimale de 60% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées émises par des sociétés ayant leur siège social en Asie.

La sélection s'effectue principalement sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille ou le secteur d'activité.

La possibilité d'investir dans des valeurs émises par des sociétés n'ayant pas leur siège social en Asie et non cotées sur les marchés asiatiques n'excédera pas 10% de l'actif net.

Le fonds a la possibilité d'investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de pays émergents sans limite prédéterminée.

L'investissement dans des petites capitalisations n'excédera cependant pas 20% de l'actif net du fonds.

Le fonds peut investir à hauteur de 20% maximum dans des valeurs internationales cotées sur les marchés boursiers asiatiques et émises par des sociétés ayant leur siège social en dehors de l'Asie.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds pourra investir en titres de créances et instruments du marché monétaire à hauteur maximale de 20% de l'actif net, émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sur tout type de maturité, de devise, sans clé de répartition prédéfinie et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard&Poor's et équivalent Moody's ou Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

La société ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 9.

A titre d'exemple, le fonds pourra investir dans des obligations, dont les obligations convertibles à hauteur maximale de 10% de l'actif net, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers et des parts d'OPC monétaires.

Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPC peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- les parts ou actions de FIA de droit français ou étrangers respectant les quatre conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés français ou étrangers
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions/indices(actions)
- Change

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés:
- Futures sur actions et/ou indices
- Options sur actions et/ou indices
- Swaps sur actions, indices et/ou de change
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.
Les futures sur actions/indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.
Les swaps de change sont utilisés pour couvrir ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur et une maturité donnés, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).
Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition d'un risque action.
Le change à terme peut être utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
- Actions
- Change

Nature des interventions
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces instruments dérivés seront utilisés dans un but de couverture ou et/ou d'exposition sur des risques actions ou change.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 20% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités

cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :
Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- utilisées dans une prise en pension livrée,
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatile et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs…). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Part C : Tous souscripteurs.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM. Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date de création de l'OPCVM : 14 avril 1989.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024 dans les grandes économies développées. Dans l'Union européenne, le ralentissement des prix a essentiellement été le fruit de la baisse des prix des biens importés. Face à ce constat, les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse de leurs taux directeurs. Elles restent néanmoins prudentes face à un risque persistant de boucle prix-salaires, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, ce dernier ayant même pris de l'ampleur. La polarisation du monde en est exacerbée. L'année a aussi été marquée par l'émergence d'une forte instabilité politique en Allemagne et, surtout, en France, ainsi que par l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Sur le marché des changes, l'euro a chuté de 6,0% contre le dollar, à 1,0389 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 3,1%, pour terminer l'année à 74,64 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a amorcé tardivement un mouvement de détente de sa politique monétaire. Elle a réduit son objectif de taux d'intérêt des fed funds de 100 points de base, en trois étapes. Les banquiers centraux américains se veulent prudents pour la suite. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signalait ainsi 50 points de base de baisse de taux en 2025. L'inflation a cessé de baisser depuis la fin de l'été et elle s'est même un peu redressée, à 2,7% en novembre. L'inflation sous-jacente remonte aussi. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. L'activité économique reste bien orientée, notamment soutenue par la consommation des ménages. Ces derniers bénéficient d'un marché du travail toujours porteur et d'un redressement de leur pouvoir d'achat. Donald Trump a remporté l'élection présidentielle et les Républicains sont majoritaires dans les deux chambres du Congrès. Baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration sont les priorités affichées par le Président élu et les principaux membres de son futur gouvernement. Des menaces concrètes ont déjà été proférées envers le Mexique et le Canada pour qu'ils renforcent le contrôle de leurs frontières.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a entamé une détente prudente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Si le fort recul des prix énergétiques a permis un net ralentissement de l'indice des prix à la consommation, l'inflation sous-jacente est restée plus élevée, soutenue notamment par l'impact de la dynamique des salaires sur les prix des services. Après le maintien d'une tendance favorable en début d'année, les indicateurs d'activité économique se sont dégradés. Après avoir remporté les élections législatives en juillet, les Travaillistes ont présenté en octobre un premier budget de soutien à l'activité. Celui-ci comprend d'importantes hausses des dépenses, financées par des augmentations d'impôts et un recours accru aux emprunts.

En zone euro, la Banque centrale européenne a également amorcé la détente de sa politique monétaire, avec une baisse de 100 points de base du taux d'intérêt de sa facilité de dépôt. Les banquiers centraux européens se montrent plus confiants dans l'atteinte prochaine de leur objectif d'inflation à moyen terme. Ils conservent toutefois une attitude prudente face à des risques de tensions persistantes sur la formation des salaires et, par conséquent sur les prix des services. En 2024, elle a mis en œuvre une réforme de son cadre opérationnel qui s'est essentiellement traduite dans un premier temps par la diminution de l'écart entre son taux de dépôt et celui des opérations principales de refinancement des banques. Elle a aussi cessé en fin d'année de réinvestir sur le marché obligataire le produit des titres de son portefeuille PEPP arrivés à échéance. Après avoir touché l'objectif de 2%, l'inflation remonte depuis la fin de l'été (2,2% en novembre). Sa résistance s'explique en partie par celle des prix des services, qui ne ralentissent pas suffisamment. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, et l'incertitude s'est renforcée avec une instabilité politique accrue, notamment en France mais aussi en Allemagne.

En Chine, la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier ont continué à peser sur l'activité économique en 2024. Parallèlement, les soutiens publics à l'industrie ont permis à la production de croître sensiblement, engendrant une forte pression baissière sur les prix. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé que de nouvelles mesures vont intervenir en 2025, avec une priorité donnée à la demande domestique et plus particulièrement à la consommation des ménages. **Au Japon, le gouvernement a aussi annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon s'est engagée dans un durcissement très progressif de sa politique monétaire.** Elle a renoncé en début d'année à sa politique de taux négatif et a remonté une nouvelle fois son taux directeur en juillet. Elle a aussi diminué ses achats de titres. L'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen pèse sur les prix des importations. Enfin, **la Corée du Sud a également été frappée par l'instabilité politique. Le Parlement a destitué le président Yoon**, qui avait tenté d'instaurer la loi martiale, puis son Premier ministre, qui assurait l'intérim.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Actions internationales

Marchés Financiers

2024 s'est à nouveau traduite par d'importants rebondissements, tant sur les aspects politiques, géopolitiques, qu'économiques clefs.

En effet, l'année s'est inscrite dans un contexte politique spécifique, car de manière très inhabituelle, plus de la moitié de la population mondiale s'est rendue aux urnes. Nos travaux de début d'année mettaient en avant ce facteur comme une des principales sources de volatilité, avec comme point culminant les élections américaines de novembre. Le fait est qu'en Europe, l'instabilité politique s'est installée, dans la foulée de la dissolution de l'Assemblée nationale française et de la chute du gouvernement allemand. Aux Etats-Unis, la victoire écrasante de Donald Trump à la Présidence suscite aussi bien les espoirs, qu'elle ne ravive les craintes à travers le monde (droits de douaniers, restrictions des échanges avec certaines sociétés ...). Parmi les autres faits politiques marquants, notons par exemple l'instabilité forte en Corée, alors que le Président a été destitué en décembre.

Sur le plan géopolitique, les tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine sont restées vives tout au long de l'année, et les positions affichées par le nouveau président américain ne devraient pas permettre d'apaiser le climat. Au Moyen Orient, l'extension progressive du conflit israélo gazaoui, au Liban, en Syrie ou au Yémen a également été source de vigilance sur les marchés financiers, même si la guerre dans cette région n'a pas induit d'importantes réactions sur les hydrocarbures (WTI : +0,1% en $).

Au total, la relative résistance de la croissance économique mondiale, notamment sa capacité à absorber les hausses de taux administrés au cours des années précédentes par les principales banques centrales aura permis de soutenir les marchés boursiers. Dans ce contexte, et comme nous l'avons plusieurs fois souligné dans nos Perspectives Economiques et Financières, le desserrement des conditions monétaires s'est révélé plus lent et plus tardif que les investisseurs ne l'avaient anticipé, sur fonds d'une inflation durablement plus élevée.

Soulignons que 2024 est l'année de tous les contrastes financiers, sous le prisme de performances exprimées en euros :

Le bitcoin (+123,5%), instrument sans actif de réserve de contrepartie, pulvérise un temps le niveau de 100 000 $, bénéficiant d'une vague d'environ 100 Mds $ nets de nouvelle demande, alimentée par la mise en place d'ETF, et du ralliement de Donald Trump pour éventuellement lui donner le statut d'instrument de réserve, au même titre que le dollar. Dans la même lignée, les métaux précieux comme l'or (+35,6%) et l'argent (+29%) ont également bénéficié d'importants flux acheteurs des banques centrales.

La très forte performance de l'indice actions internationales MSCI Monde tous pays (+23,7%) supplante nettement celle des indices obligataires (iBoxx USD Overall : +8,35% ; iBoxx € Overall : +2,51%). Cependant, sa performance reflète en bonne partie, sa composante américaine, qui compte désormais pour plus de 70%. Côté américain, l'indice S&P 500 (+31,8%) se compose pour plus du tiers des « 7 magnifiques », formule usitée pour qualifier les stars technologiques du Nasdaq 100 (+33,5%). De plus, la performance des indices américains est amplifiée par l'appréciation du dollar sur la majorité des devises, et en particulier l'euro (EUR/USD : -6,2%).

Les autres grandes composantes de l'indice mondial, que sont les actions japonaises (MSCI Japon : + 13,4%), européennes (MSCI Europe : +5,8%) avec la zone euro (MSCI Euro : +6,3%), et émergentes (MSCI Emergents : +12,3 %) affichent des évolutions, certes positives, mais bien moindre que les Etats Unis.

Au sein de l'Europe, la performance des actions françaises (CAC : -2,2%), fait pâle figure au regard de celles de l'Allemagne (Dax : + 18,8%), qui traversent pourtant des difficultés parfois similaires (prix élevé de l'énergie, désindustrialisation, pertes de marché à l'export) ou encore de l'Espagne (IBEX 35 : +14,8%) et de l'Italie (MIB : +12,6%), favorisées par leur secteur bancaire. Les actions nordiques terminent en queue de peloton, très impactées par l'évolution du groupe pharmaceutique Novo Nordisk, qui pèse à elle seule plus de 20% de l'indice local (MSCI Nordique : -3,5%).

En fait, l'évolution des indices régionaux, nationaux, sectoriels et intra sectoriels dérive en partie de flux d'investissements hyper concentrés, qui s'orientent en fonction :

- D'effets déformants des politiques protectionnistes, mises en place ou attendues par les gouvernements – avec par exemple, l'application de droits de douanes chinois pesant sur les valeurs exportatrices françaises du luxe, les restrictions technologiques américaines vers la Chine impactant les équipementiers néerlandais de puces électroniques, ou encore la réorientation d'exportations de la Chine vers l'Europe pénalisant les équipementiers d'énergies renouvelables ou la chaîne de valeur de la voiture électrique, amenant des contre-mesures de sa part.

- De la taille de capitalisation des titres. A nouveau cette année, les investisseurs privilégient les grandes valeurs. La désaffection pour les petites valeurs se traduit en Europe par une attrition de la côte, les nombre d'introductions ne compensant pas les sorties.

- De la dominance et du bon positionnement des sociétés aux thématiques, jugées à forte visibilité - comme l'intelligence artificielle (IA) ou la défense.

La combinaison de ces trois facteurs entraine, à tous les niveaux, des distorsions de performances hors normes, qui s'exacerbent au sein d'un même secteur ; à l'instar de l'écart de près de 250 points, enregistré entre Nividia (+190%) et Intel (-56,8%), dans la production de puces électroniques.

Au sein des Emergents, l'engouement pour la technologie explique la très forte progression des indices Israélien et à Taiwanais (TA 125 : +37,8% ; TWSE : +28,1%). La Chine affiche un retour de flamme notable (CSI 300 : +19,3%) à partir de septembre, dès que le Politburo évoque des mesures d'aide aux banques, pouvant déboucher in fine sur un plan de 411 Mds € consacré à la consommation et à l'immobilier. Reste que la relative léthargie économique du pays pèse sur l'évolution des métaux industriels et en partie sur la conjoncture du Brésil (Ibovespa : -24,9%), son partenaire privilégié en matières premières ; ce qui participe au net recul des actions sud-américaines (MSCI Amérique latine : - 25,6%).

L'autre fait marquant de l'observation de la performance des indices mondiaux d'actions est sa quasi-linéarité sur l'année. Le seul véritable à-coup, vite absorbé, se situe dans le courant de l'été, lorsque les bourses affrontent un krach éclair le 5 août, quand la banque centrale japonaise (BOJ) engage une politique plus restrictive, qui entraine le débouclement de positions d'arbitrages monétaires USD/ JPY dans des marchés trop peu liquides. Les marchés actions rebondissent dans le calme du fait de statistiques américaines, qui laissent augurer, cette fois, un atterrissage économique en douceur, et du discours, le 23 août, du Président de la FED à Jackson Hole, annonciateur d'un prochain pivot monétaire.

Ainsi, les marchés reprennent leur puissante ascension jusqu'en fin d'année, grâce aux annonces par les autorités chinoises d'un arsenal de mesures visant à relancer l'économie du pays par le biais des banques et de l'immobilier, ainsi qu'aux desserrements monétaires cumulés de la BCE et de la FED sur les quatre derniers mois de l'année. Ces puissants stimuli leur permettent d'affronter les vents contraires de fortes remontées des taux à 10 ans - qui atteignent plus de 4,60% aux Etats Unis -, alimentée en partie par le retour des incertitudes sur la soutenabilité des dettes publiques.

Concernant la moins bonne orientation du compartiment obligataire, la résistance de l'économie mondiale, l'instabilité politique de pays européens, les besoins de financements d'Etats dispendieux entretenant des doutes sur la soutenabilité de dettes souveraines, l'abaissement de la note de la France par les agences de notation et la perception de futures mesures jugées inflationnistes par Donald Trump aux Etats Unis, alimentent une nouvelles vagues de hausses des taux longs en fin de période, ramenant ceux-ci sur les points hauts annuels en fin d'année.

En matière de taux souverains, la France se distingue nettement. En effet, la dissolution de son Assemblée nationale le 9 juin intervient alors que l'agence Standard & Poor's avait détériorée en mai sa note souveraine de AA à AA-, aux vues de la détérioration de sa situation budgétaire. A plusieurs reprises, son taux 10 ans dépasse celui de la Grèce. Surtout, sur cette maturité, l'écart de rendement avec l'Allemagne passe d'un niveau d'environ 50 points de base à 80 points de base. Cette situation perdure d'autant plus que la note de crédit à long terme du pays se trouve à nouveau dégradée le 13 décembre par l'agence de notation Moody's aux vues de la situation politique et budgétaire.

En matière d'obligations privées, ces dernières affichent des performances sensiblement supérieures aux titres souverains, comme le reflètent les indices mondiaux de toutes les émissions en USD et en EUR : IBoxx $ Corporates Overall: +9,82% ; IBoxx € Corporates Overall : +4,56%. En effet, l'appétence des investisseurs pour les actifs risqués se traduit pour la classe d'actifs par une diminution continue des primes de risque, qui atteignent leur niveau plancher des dix dernières années.

Politique de gestion

En 2024, les marchés asiatiques ont évolué en forte hausse. Les pays d'Asie du Nord ont affiché des performances particulièrement importantes, notamment Taiwan grâce aux sociétés de semiconducteurs qui bénéficient largement de l'engouement autour de l'intelligence artificielle. De son côté, le Japon a bénéficié d'un yen faible, malgré un début de normalisation de la politique monétaire de la part de la Banque Centrale Japonaise, permettant notamment au secteur financier de progresser fortement. A cela s'ajoutent des éléments spécifiques relatifs à l'amélioration de la gouvernance des entreprises et de nombreuses annonces positives en ce sens de la part de sociétés, notamment en matière d'allocation du capital. A titre d'exemple, fin Janvier, Hitachi et NEC ont annoncé céder leurs participations dans le fabricant de puces Renesas, tandis qu'en Mars, les assureurs japonais se sont engagés à vendre environ 43 milliards de dollars de participations croisées. Toujours du côté des bonnes performances 2024, les marchés chinois progressent fortement dans l'espoir d'un soutien budgétaire et monétaire à l'économie. A l'inverse, certains pays d'Asie du Sud-Est, tels que l'Indonésie et la Thaïlande, ont souffert d'un dollar fort et de données macroéconomiques en demi-teinte. Enfin, la Corée du Sud a été affectée par une incertitude politique marquée et un marché de la puce mémoire en berne (impact fort sur Samsung).

Au cours du premier trimestre, et plus particulièrement en Janvier, les marchés asiatiques se sont inscrits en baisse. Les marchés chinois ont fortement baissé du fait des inquiétudes grandissantes sur l'économie et l'absence de mesures concrètes pour tenter de redresser les perspectives économiques chinoises. La Corée du Sud baisse également, entrainé par son géant Samsung après une publication jugée en demi-teinte. A l'inverse, le Japon tire son épingle du jeu, bénéficiant d'un fort intérêt de la part des investisseurs. La volonté de la bourse Japonaise d'inciter les entreprises à améliorer la gouvernance est un des facteurs explicatifs. En Février, les marchés chinois (Hong Kong et Chine continentale) affichent les plus fortes hausses, en lien avec la volonté des autorités locales de soutenir la bourse (interdiction des ventes à l'ouverture et en clôture pour les institutionnels). Les autres pays d'Asie du Nord (Japon, Corée du Sud, Taiwan) progressent également fortement, tirés notamment par les valeurs technologiques exposées à l'Intelligence Artificielle (IA) générative. Les résultats de la société Nvidia aux Etats-Unis ont eu un impact positif au niveau mondial sur les valeurs technologiques exposées directement ou indirectement à l'IA. A l'inverse, l'Asie du Sud ainsi que l'Inde, comme souvent lorsque la Chine et l'Asie du Nord progressent, ont plutôt sous-performé la région. Enfin, le mois de mars a été haussier avec des divergences de performances relativement importantes. En effet, les pays d'Asie du Nord surperforment largement (Taïwan, Corée du Sud, Japon), tandis que les pays d'Asie du Sud-Est (Malaisie, Indonésie, Thaïlande), ainsi que la Chine continuent de creuser l'écart de performance constaté depuis le début de l'année. Les pays d'Asie du Nord bénéficient d'un attrait des investisseurs pour les valeurs exposées à la thématique de l'intelligence artificielle notamment, tandis qu'au global les marchés actions asiatiques ont continué de s'apprécier en lien avec la performance des marchés américains.

Au cours du premier trimestre, nous avons poursuivi la construction de la position en Asahi Intecc, champion mondial des cathéters. A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur des titres qui ont affiché des performances significatives en 2023 : Toyota Motor, Tokyo Electron, Rio Tinto, Komatsu, Nissin Food, Tokyo Electron et NEC. A l'inverse, nous avons entré Yaskawa Electric, champion mondial des robots industriels.

Le deuxième trimestre démarre avec un mois d'avril aux performances particulièrement contrastées en Asie. Les marchés chinois ont poursuivi leur rebond, soutenus par des données macroéconomiques surprenant positivement, tandis que l'Australie, le Japon et la Corée du Sud souffrent le plus fortement de taux globalement plus élevés. Au sein de ces pays, les valeurs technologiques ont particulièrement souffert de publications décevantes. En Mai aussi, les performances sont relativement contrastées. Taïwan affiche la plus forte hausse en lien avec la bonne performance des valeurs technologiques et notamment semiconducteurs, tirées par l'enthousiasme autour de l'adoption de l'intelligence artificielle et ses besoins en matière de puissance de calcul. Les marchés chinois ont également progressé sur fond de nouvelles positives et données macroéconomiques montrant quelques signes d'amélioration. A l'inverse, les pays d'Asie du Sud Est (Thaïlande, Indonésie) et l'Inde, comme souvent quand les marchés chinois surperforment, terminent le mois de mai en territoire négatif. En juin, les marchés asiatiques se sont inscrits en hausse. Taiwan et la Corée du Sud ont continué de progresser sur fond d'optimisme quant à la demande de semiconducteurs, notamment en lien avec l'enthousiasme lié au déploiement des technologies d'intelligence artificielle. Aussi, l'Inde figure parmi les meilleurs pays sur le mois. A l'inverse donc, la Chine et les pays d'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Malaisie, Singapour), sous-performent sensiblement sur la période en l'absence de mesures concrètes de relance de l'économie chinoise, et suite à la publication de données macroéconomiques toujours inquiétantes.

Sur le trimestre, nous avons pris des bénéfices sur Hoya et Mitsubishi Heavy Industries dans un objectif de réduction de l'exposition au Japon. Nous avons également pris des bénéfices sur quelques titres à la suite de beaux parcours boursiers : Mitsubishi Heavy Industries, NEC et Suzuki, Cochlear notamment. Aussi, nous avons réduit notre exposition à la Thaïlande via la vente de Home Product. Nous avons également vendu Nissin Foods au Japon, moins confiants sur la trajectoire de croissance à venir de la société. Enfin, nous avons réduit notre position en Spark New Zealand à la suite de résultats décevants. En ce qui concerne l'exposition japonaise, nous avons entré deux valeurs en portefeuille : Mitsubishi Electric, champion mondial des semiconducteurs de puissance et autres équipements d'efficience énergétique des bâtiments, en pleine restructuration, et Amorepacific, champion des cosmétiques coréens, en train de changer sa stratégie centrée sur la Chine vers une stratégie tournée vers le gain de parts de marché aux Etats-Unis.

Le troisième trimestre a commencé par des marchés asiatiques s'inscrivant en baisse dès Juillet, pénalisés par la mauvaise performance des marchés chinois et indiens. La Chine a souffert d'un certain désaveu de la communauté des investisseurs, après une phase d'optimisme quant à la capacité du gouvernement chinois à relancer son économie via un train de mesures d'ampleur. L'Inde quant à elle, souffre de sorties de capitaux relativement importantes de la part des investisseurs étrangers. A l'inverse, Taïwan a bénéficié d'un regain d'intérêt pour la thématique de l'Intelligence Artificielle, ainsi que d'une publication de qualité de la part de son géant de la fonderie de semiconducteurs, TSMC. En août, les marchés asiatiques affichent des performances particulièrement divergentes. Les marchés d'Asie du Nord sous-performent largement et s'inscrivent en baisse sensible, en lien avec des dégagements importants dans le secteur technologique, affectant plus fortement Taïwan, la Chine, le Japon et la Corée du Sud. En effet, le doute a commencé à s'installer quant à la vitesse d'adoption et la capacité à monétiser l'intelligence artificielle, affectant largement le sentiment à l'égard des valeurs de semiconducteurs. A l'inverse, et comme souvent, l'Australie et l'Inde, affichent des hausses importantes, ces pays étant recherchés dans ce genre de configuration de marché. Enfin, en Septembre, le mois a été haussier, les investisseurs saluant le train de mesures annoncées par la Chine pour venir en soutien à son économie et ses marchés financiers. Ainsi, logiquement, les bourses chinoises affichent les meilleures performances. Aussi, les pays dont les économies sont les plus dépendantes de la Chine suivent le pas, tels que la Thaïlande et Singapour. A l'inverse, la Corée du Sud affiche la moins bonne performance, fortement pénalisée par des dégagements dans son secteur technologique et notamment dans le sous-segment semiconducteurs.

Sur le trimestre, nous avons poursuivi la construction de la position en Amorepacific, Sony, Kikkoman, Asahi Intecc, Korea Aero, Sinbon, Sonic Healthcare ainsi que Mitsubishi Electric. Nous avons également entré Shin Etsu en portefeuille, pour son exposition au marché américain. La société est un champion mondial du PVC et des galettes de silicium. Par ailleurs, nous avons entré Ase Technology, champion taïwanais de l'emballage de semiconducteurs, procédé de plus en plus critique à mesure que nous avançons dans la miniaturisation des puces. A l'inverse, nous avons sorti Komatsu, Tokyo Electron et Lasertec dans un objectif de réduction des titres les plus sensibles à la hausse du Yen ou exposés à un risque d'élargissement des sanctions américaines à l'égard de la Chine en matière de semiconducteurs. Nous avons également réduit Toyota Motor, sceptiques quant à la capacité de la société à maintenir ses marges.

Le mois d'Octobre entame le dernier trimestre de l'année. Les marchés asiatiques se sont inscrits en baisse, pénalisés par la mauvaise performance des marchés chinois et indiens. Le mois de novembre s'inscrit également en baisse en Asie, dans un contexte de craintes autour de l'élection de M. Trump et ses conséquences en matière de droits de douane, notamment à l'égard de la Chine. Ainsi, les craintes d'élargissement des sanctions dans le domaine des semi-conducteurs ont inquiété les investisseurs. Dans ce contexte, Singapour affiche la meilleure performance, étant très exposé au secteur financier, bénéficiaire des volontés de dérégulation financière de la nouvelle administration Trump. A l'inverse, les marchés les plus exposés à la technologie (Taïwan, Corée du Sud) ainsi que les économies les plus exposées à la Chine (Indonésie, Thaïlande) affichent les moins bonnes performances. Pour le dernier mois de l'année, les marchés asiatiques baissent, marquant un trimestre à trois baisses mensuelles consécutives. D'un côté, le Japon et Taïwan continuent d'afficher de belles hausses, dans la lignée de leur performance depuis le début de l'année. Les valeurs technologiques des deux pays contribuent grandement à la bonne performance. Les marchés chinois quant à eux saluent la réunion du Politburo, venant alimenter l'optimisme autour de potentielles mesures de soutien supplémentaire à l'économie chinoise. A l'inverse, l'Inde, comme souvent lorsque la Chine progresse, ainsi que la Corée du Sud, en proie à une forte incertitude politique, affichent les moins bonnes performances.

Sur le trimestre, nous avons intégralement soldé la position sur Inghams, la société souffrant de perspectives d'affaiblissement de la demande et de l'impact de révisions à la baisse de certains contrats auprès de ses clients. Nous avons également vendu Nitori et Toho Titanium, respectivement sur déception sur les résultats et manque de capacité à fixer les prix. Enfin, nous avons pris des bénéfices sur Korea Aerospace Industries, Advanced Info Services et Mediatek. A l'inverse, nous avons augmenté Ase Technology sur la baisse du titre, dans un objectif de poursuite de la construction de la position. Nous avons également augmenté l'exposition du portefeuille à la chimie, via Nippon Sanso, champion régional des gaz industriels, ainsi que Shin Etsu, champion mondial du PVC. Enfin, nous avons poursuivi l'augmentation de l'exposition au cycle économique via des achats de Daikin, champion mondial des appareils de climatisation et pompes à chaleur, ainsi que Komatsu, champion mondial des engins de construction et minier. En dernier lieu, nous avons entré un ETF Inde, opportunité qui s'est présentée suite à un repli du marché.

Perspectives

La trajectoire des marchés financiers en 2025 devrait à nouveau être conditionnée à l'évolution des politiques monétaires des principales banques centrales mondiales, ainsi qu'aux facteurs politiques et géopolitiques influant sur les trajectoires économiques et la confiance des investisseurs mondiaux.

Plus spécifiquement, l'environnement géopolitique sera dominé par le retour de Donald Trump au pouvoir aux Etats Unis. Sa volonté, d'une part de s'impliquer pour tenter de mettre fin à certains conflits armés, et d'autre part, d'accroitre la pression sur ses partenaires commerciaux au travers d'une politique économique qui place les tarifs douaniers au cœur de sa stratégie détermineront les grandes lignes géopolitiques. Ces éléments ne seront sans doute pas négligeables sur la volatilité des marchés.

D'un point de vue politique, la zone Euro continuera d'alimenter notre vigilance. Les deux « ex moteurs » de la dynamique Européenne (France et Allemagne) vont évoluer dans un contexte d'instabilité forte, aussi bien lié aux élections à venir en Allemagne (et les conséquences sur une éventuelle redéfinition de la politique économique), qu'à la capacité du nouveau gouvernement Français de gagner la confiance du parlement et de rassurer les investisseurs sur la trajectoire de la dette. Sur la scène internationale, les sujets politiques continueront d'accompagner nos vigilances, à l'image des risques qui ont récemment surgi en Corée du Sud et au Canada.

Enfin, sur le plan des politiques monétaires, l'accentuation des différences de trajectoires économiques et inflationnistes entre les blocs régionaux (Amérique, Asie, Europe), constitue autant de raisons de voir naitre des divergences en matière de taux directeurs. Alors que l'inflation ne semble pas avoir dit son dernier mot aux Etats Unis (sur fonds de tensions salariales toujours existantes et de risques associés aux mesures mises en place par la nouvelle administration), la Réserve Fédérale devrait être considérablement contrainte dans la normalisation de sa politique monétaire. A l'inverse, en Europe, la BCE paraît conserver plus de latitude, notamment dans un contexte d'une croissance économique toujours peu robuste. Au Japon, les tensions salariales semblent de nature à entrainer une hausse des taux directeurs, tandis que la Chine devrait mettre tout en œuvre pour palier à d'éventuels risques financiers et immobiliers, tout en tentant de redynamiser sa croissance.

Au-delà de l'orientation des taux directeurs, les banques centrales devraient également être plus vocales sur la fin de leurs politiques de resserrement quantitatif, quoique l'ampleur des déficits des Etats et l'importance des dettes souveraines à refinancer pourraient être constitutifs d'un risque systémique et donc contraindre les banques centrales dans leur désengagement.

Nos choix resteront orientés autour de la déclinaison de nos Perspectives Economiques et Financières. Nous privilégions un scénario de repentification des courbes souveraines. Nos investissements restent orientés autour des grands thèmes stratégiques, tels que la réorganisation du complexe énergétique mondial, la criticité des infrastructures et de l'accès aux matières premières critiques. Nous continuerons d'investir dans des sociétés que nous identifierons comme des champions régionaux ou mondiaux favorablement positionnés dans un contexte de remise en cause de la mondialisation et d'émergence de blocs économiques et financiers régionaux.

Performances OPC

En 2024, la performance de COVEA ACTIONS ASIE a été de 7,04 %.

La performance de son indice de référence, MSCI AC Asia Pacific (en Euro) dividendes nets réinvestis, a été de 16,53 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Néant

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires d'exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ses Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

• article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,

• article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,

• article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de Covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociale liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Au 31/12/2024, l'OPC ne présente pas de proportion minimale d'investissement durable.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	-	5 690 780,85
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	4 905 515,61	-
KOMATSU LTD	2 183 714,51	1 988 737,03
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	-	3 252 237,85
TOKYO ELECTRON LTD	-	2 821 441,02
MULTI UNITS FRANCE SICAV AMUNDI MSCI INDIA II UCITS ETF	2 469 313,53	-
TOYOTA MOTOR CORP	-	2 424 611,22
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	2 240 249,66	-
KOBE BUSSAN CO LTD	-	2 160 581,84
AMOREPACIFIC	2 145 614,97	-

Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2024, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2024) s'est élevé à 15 701 263 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 13 025 234 euros soit 83% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 676 029 euros, soit 17% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2024, 130 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 431 066 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2024.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en

combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA ACTIONS ASIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
COVEA FINANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP COVEA ACTIONS ASIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA ACTIONS ASIE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE

4 l COVEA ACTIONS ASIE l Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels l Exercice clos le 31 décembre 2024

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN
Actif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**78 434 648,98**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	78 434 648,98	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**2 472 880,00**	-
OPCVM	2 472 880,00	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**80 907 528,98**	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	**62 720,14**	-
Comptes financiers	**2 760 336,57**	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 823 056,71**	-
Total Actif I + II	**83 730 585,69**	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	78 079 149,71	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	5 497 037,40	-
Capitaux propres I	**83 576 187,11**	**-**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**154 398,58**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**154 398,58**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**83 730 585,69**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 623 899,89	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	62 696,11	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 686 596,00**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-928,30	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-928,30**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 685 667,70**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 368 487,95	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-1 368 487,95**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**317 179,75**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-18 441,54**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**298 738,21**	**-**

** Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.*

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	9 798 081,58	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-57 170,44	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**9 740 911,14**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-317 403,13**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**9 423 508,01**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 241 738,98	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	5 199,65	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-4 236 539,33**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**11 330,51**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-4 225 208,82**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**5 497 037,40**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à réaliser, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais, par le biais d'une gestion active sur les marchés asiatiques, sans référence à un indice.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
Actif net total	**83 576 187,11**	88 023 187,46	84 240 324,58	107 863 934,03	101 191 767,15

	31.12.2024	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**
PART AC					
FR0000441677					
Actif net	**83 576 187,11**	88 023 187,46	84 240 324,58	107 863 934,03	101 191 767,15
Nombre de parts ou actions	**260 502,6522**	293 680,3687	314 854,467	322 410,8776	331 294,2545
Valeur liquidative unitaire	**320,82**	299,72	267,55	334,55	305,44
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**37,31**	-1,00	12,93	15,32	3,21

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

• Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :

i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.

ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.

• Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :
- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :
- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus :

· Prise en charge des frais liés aux travaux menés par le Commissaire aux comptes, des frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label, ainsi que des frais d'agent fiscal par le fonds

Changements à intervenir :

· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application
Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts
Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**88 023 187,46**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	2 272 719,13	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-12 541 271,04	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	317 179,75	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9 740 911,14	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-4 236 539,33	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**83 576 187,11**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART AC

FR0000441677	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 118,1337	2 272 719,13
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-40 295,8502	-12 541 271,04
Solde net des souscriptions/rachats	**-33 177,7165**	**-10 268 551,91**

PART AC	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative *EUR*
FR0000441677	PART AC	Capitalisable	EUR	83 576 187,11	260 502,6522	320,82

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Japon+/-	Taïwan+/-	Australie+/-	Corée+/-	Thaïlande+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	78 434,65	41 011,44	14 624,54	10 215,07	8 705,79	3 877,80
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**78 434,65**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	**2 760,34**	-	-	-	2 760,34
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**2 760,34**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	**0 - 3 mois +/-**	**3 - 6 mois +/-**	**6 mois -1 an +/-**	**1 - 3 ans +/-**	**3 - 5 ans +/-**	**5 - 10 ans +/-**	**>10 ans +/-**
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 760,34	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**2 760,34**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	JPY+/-	TWD+/-	AUD+/-	KRW+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	41 011,44	14 624,54	10 215,07	8 705,79	3 877,81
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	18,37	16,59	-	-	16,44
Comptes financiers	1 626,25	-	73,73	-	929,84
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**42 656,06**	**14 641,13**	**10 288,80**	**8 705,79**	**4 824,09**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	**Invest. Grade +/-**	**Non Invest. Grade +/-**	**Non notés +/-**
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

(1) les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et tires donnés en garantie).

Les acquisition temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	51 393,09
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Souscription à recevoir	11 327,05
Total des créances	**62 720,14**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-119 207,70
Dépôts de garantie	-
Rachat à payer	-35 190,88
Total des dettes	**-154 398,58**
Total des créances et dettes	**-91 678,44**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 2,00 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART AC

FR0000441677	31.12.2024
Frais fixes	1 368 487,95
Frais fixes en % actuel	1,59
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**298 738,21**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**298 738,21**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**298 738,21**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART AC

FR0000441677	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	298 738,21	-
Total	**298 738,21**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**9 423 508,01**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**9 423 508,01**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**9 423 508,01**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART AC

FR0000441677	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	9 423 508,01	-
Total	**9 423 508,01**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**78 434 648,98**	**93,85**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**78 434 648,98**	**93,85**
Activités minières générales			1 876 054,42	2,24
RIO TINTO LTD	AUD	26 788	1 876 054,42	2,24
Aérospatiale			1 949 260,84	2,33
KOREA AEROSPACE INDUTRIES LTD	KRW	54 400	1 949 260,84	2,33
Audiovisuel et divertissements			2 501 878,01	2,99
ADVANCED INFO SERVICE PUBLIC NVDR DOMESTIC	THB	311 000	2 501 878,01	2,99
Automobiles			4 431 418,07	5,30
HYUNDAI MOTOR	KRW	13 900	1 923 310,38	2,30
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	228 476	2 508 107,69	3,00
Bâtiment : Contrôle climat			915 491,23	1,09
DAIKIN INDUSTRIES LTD	JPY	8 000	915 491,23	1,09
Biotechnologie			953 862,22	1,14
SAMSUNG BIOLOGI RGS CO LTD	KRW	1 540	953 862,22	1,14
Chimie de spécialité			5 051 801,18	6,04
NIPPON SANSO HOLDINGS CORPORATION	JPY	34 400	933 310,44	1,11
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	59 900	1 945 482,64	2,33
TORAY INDUSTRIES INC	JPY	353 800	2 173 008,10	2,60
Composants et équipements électriques			3 292 318,92	3,94
FUJI ELECTRIC HOLDINGS	JPY	34 000	1 784 447,44	2,14
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	195 400	1 507 871,48	1,80
Conteneurs et emballages			1 418 141,26	1,70
BRAMBLES LIMITED	AUD	123 623	1 418 141,26	1,70
Distributeurs Bricolage			1 284 574,85	1,54
NIEN MADE ENTERPRISE CO LTD	TWD	119 000	1 284 574,85	1,54
Électronique grand public			3 274 785,36	3,92
SONY GROUP CORPORATION	JPY	158 500	3 274 785,36	3,92
Équipements de technologie de production			1 025 869,10	1,23
ASE INDUSTRIAL HOLDING CO LTD	TWD	215 000	1 025 869,10	1,23
Équipements électroniques			9 097 949,15	10,89
HITACHI LTD	JPY	104 000	2 511 026,62	3,00
HOYA CORP	JPY	13 856	1 683 776,77	2,02
KEYENCE CORP	JPY	5 534	2 193 440,57	2,63
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	78 039	2 709 705,19	3,24
Équipements médicaux			6 836 374,43	8,18
ASAHI INTECC	JPY	97 000	1 532 392,98	1,83

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
COCHLEAR LIMITED	AUD	13 000	2 246 863,82	2,69
TERUMO CORP	JPY	162 800	3 057 117,63	3,66
Matériels informatiques			2 229 731,39	2,67
NEC CORP	JPY	26 500	2 229 731,39	2,67
Outillage industriel			7 901 238,19	9,45
DAIFUKU	JPY	89 404	1 809 353,61	2,17
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	49 000	1 665 987,98	1,99
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	109 600	1 806 054,21	2,16
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	113 500	1 547 347,60	1,85
YASKAWA ELECTRIC CORP	JPY	43 000	1 072 494,79	1,28
Pharmacie			1 009 504,26	1,21
CSL LTD	AUD	6 013	1 009 504,26	1,21
Prestataires de soins de santé			1 592 707,49	1,91
SONIC HEALTHCARE	AUD	98 900	1 592 707,49	1,91
Produits alimentaires			5 078 629,02	6,08
KIKKOMAN CORP	JPY	244 000	2 637 372,75	3,16
UNI-PRESIDENT ENTERPRISES CORP	TWD	1 024 534	2 441 256,27	2,92
Produits de soin personnel			1 169 650,49	1,40
AMOREPACIFIC	KRW	17 100	1 169 650,49	1,40
Semi conducteurs			8 364 971,41	10,01
MEDIATEK INC	TWD	67 000	2 792 349,13	3,34
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	TWD	176 000	5 572 622,28	6,67
Services de transport			1 375 924,99	1,65
AIRPORTS OF THAILAND NVDR	THB	825 000	1 375 924,99	1,65
Service traitement et d'élimination des déchets			2 071 800,08	2,48
CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT LTD	AUD	1 311 254	2 071 800,08	2,48
Télécommunications filaires			1 463 142,40	1,75
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	1 510 000	1 463 142,40	1,75
Véhicules commerciaux et camions			2 267 570,22	2,71
KOMATSU LTD	JPY	85 000	2 267 570,22	2,71
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**2 472 880,00**	**2,96**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**2 472 880,00**	**2,96**
MULTI UNITS FRANCE SICAV AMUNDI MSCI INDIA II UCITS ETF	EUR	80 000	2 472 880,00	2,96
Total			**80 907 528,98**	**96,81**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**	**Classe de part couverte**
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**	**Classe de part couverte**
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**80 907 528,98**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**2 823 056,71**
Autres passifs (-)	**-154 398,58**
Total = actif net	**83 576 187,11**

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

BILAN actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**84 562 988,16**	**80 866 530,01**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	84 562 988,16	76 206 666,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	4 659 863,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**36 499,98**	**64 696,27**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	36 499,98	64 696,27
Comptes financiers	**3 530 983,07**	**3 422 946,81**
Liquidités	3 530 983,07	3 422 946,81
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**88 130 471,21**	**84 354 173,09**

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	88 318 612,49	80 168 762,78
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-720 227,54	3 597 410,34
• Résultat de l'exercice	424 802,51	474 151,46
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**88 023 187,46**	**84 240 324,58**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**107 283,75**	**113 848,51**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	107 283,75	113 848,51
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**88 130 471,21**	**84 354 173,09**

HORS-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	139 591,89	51 690,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 551 762,09	1 795 292,07
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 691 353,98**	**1 846 982,08**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 003,87	-4 096,70
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-3 003,87**	**-4 096,70**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 688 350,11**	**1 842 885,38**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 252 959,40	-1 364 219,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**435 390,71**	**478 666,38**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-10 588,20	-4 514,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**424 802,51**	**474 151,46**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

annexes

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :
- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :
- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 2.00 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.
Changements à intervenir : Néant.

annexes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus :

· Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI

· Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

annexes

2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**84 240 324,58**	**107 863 934,03**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 524 552,21	6 464 635,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 336 802,29	-8 351 181,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 947 881,06	11 185 964,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 821 823,27	-6 990 630,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-45 588,43	-140 399,69
Différences de change	-5 036 334,38	-2 135 409,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	13 115 587,27	-24 135 254,07
- Différence d'estimation exercice N	*17 620 872,41*	*4 505 285,14*
- Différence d'estimation exercice N-1	*4 505 285,14*	*28 640 539,21*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	435 390,71	478 666,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**88 023 187,46**	**84 240 324,58**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 530 983,07
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 530 983,07	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	AUD	KRW	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	44 554 635,05	12 386 096,46	9 209 269,64	18 412 987,01
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	12 221,44	-	-	19 191,59
Comptes financiers	578 232,87	1 956 594,52	-	875 397,84
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**36 499,98**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	31 413,03
Souscriptions à recevoir	5 086,95
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**107 283,75**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	103 092,04
Rachat à payer	4 191,71
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	9 082,8312	2 524 552,21	30 256,9295	8 336 802,29
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	**1,50**
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	**-**
- Autres opérations temporaires	**-**

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**-**
- autres instruments financiers	**-**

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	424 802,51	474 151,46
Total	**424 802,51**	**474 151,46**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	424 802,51	474 151,46
Total	**424 802,51**	**474 151,46**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-720 227,54	3 597 410,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-720 227,54**	**3 597 410,34**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-720 227,54	3 597 410,34
Total	**-720 227,54**	**3 597 410,34**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**29.12.2023**	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	**88 023 187,46**	84 240 324,58	107 863 934,03	101 191 767,15	100 017 547,03
Nombre de parts en circulation	**293 680,3687**	314 854,467	322 410,8776	331 294,2545	381 097,504
Valeur liquidative	**299,72**	267,55	334,55	305,44	262,44
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-1,00**	12,93	15,32	3,21	4,06

[1] *En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.*

[2] *La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

Date de création du Fonds : 14 avril 1989.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
TH0268010R11	ADVANCED INFO SERVICE PUBLIC NVDR DOMESTIC	PROPRE	436 000,00	2 491 559,79	THB	2,83
TH0765010R16	AIRPORTS OF THAILAND NVDR	PROPRE	825 000,00	1 298 126,30	THB	1,47
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	37 000,00	1 287 532,78	JPY	1,46
JP3110650003	ASAHI INTECC	PROPRE	53 000,00	972 497,28	JPY	1,10
AU000000BXB1	BRAMBLES LIMITED	PROPRE	121 807,00	1 018 616,00	AUD	1,16
AU000000CWY3	CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT LTD	PROPRE	1 287 600,00	2 129 769,42	AUD	2,42
AU000000COH5	COCHLEAR LIMITED	PROPRE	14 900,00	2 736 385,05	AUD	3,11
AU000000CSL8	CSL LTD	PROPRE	6 013,00	1 059 845,32	AUD	1,20
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	89 404,00	1 631 324,19	JPY	1,85
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	34 000,00	1 319 938,59	JPY	1,50
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	25 500,00	1 658 894,65	JPY	1,88
TH0661010R17	HOME PRODUCT CENTER PUBLIC CO - DOMESTIC	PROPRE	4 658 700,00	1 435 409,11	THB	1,63
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	15 056,00	1 697 447,71	JPY	1,93
KR7005380001	HYUNDAI MOTOR	PROPRE	13 900,00	1 973 027,08	KRW	2,24
AU000000ING6	INGHAMS GROUP LTD	PROPRE	480 000,00	1 168 788,05	AUD	1,33
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	5 534,00	2 199 015,42	JPY	2,50
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	44 200,00	2 441 136,06	JPY	2,77
JP3291200008	KOBE BUSSAN CO LTD	PROPRE	96 000,00	2 558 280,56	JPY	2,91
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	78 900,00	1 861 339,47	JPY	2,11
KR7047810007	KOREA AEROSPACE INDUTRIES LTD	PROPRE	54 200,00	1 890 266,87	KRW	2,15
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	49 000,00	1 730 186,14	JPY	1,97
JP3979200007	LASERTEC	PROPRE	7 700,00	1 830 800,23	JPY	2,08
TW0002454006	MEDIATEK INC	PROPRE	83 000,00	2 490 613,45	TWD	2,83
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	46 500,00	2 451 266,55	JPY	2,78
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	47 500,00	2 537 101,00	JPY	2,88

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
TW0008464009	NIEN MADE ENTERPRISE CO LTD	PROPRE	119 000,00	1 241 892,09	TWD	1,41
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	1 510 000,00	1 664 255,10	JPY	1,89
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	65 400,00	2 058 679,72	JPY	2,34
AU000000RIO1	RIO TINTO LTD	PROPRE	32 800,00	2 736 056,08	AUD	3,11
KR7207940008	SAMSUNG BIOLOGI RGS CO LTD	PROPRE	2 840,00	1 505 517,35	KRW	1,71
KR7005930003	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	70 139,00	3 840 458,34	KRW	4,36
TW0003023008	SINBON ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	99 400,00	878 657,80	TWD	1,00
AU000000SHL7	SONIC HEALTHCARE	PROPRE	77 900,00	1 536 636,54	AUD	1,75
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	19 400,00	1 664 133,56	JPY	1,89
NZTELE0001S4	SPARK NEW SHS	PROPRE	1 006 300,00	2 977 967,32	NZD	3,38
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	69 119,00	2 667 401,82	JPY	3,03
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	35 511,00	3 342 211,76	USD	3,80
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	81 400,00	2 406 644,92	JPY	2,73
JP3601800000	TOHO TITANIUM	PROPRE	113 500,00	1 376 549,61	JPY	1,56
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	15 300,00	2 471 704,09	JPY	2,81
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	353 800,00	1 659 123,52	JPY	1,88
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	145 400,00	2 409 382,08	JPY	2,74
TW0001216000	UNI-PRESIDENT ENTERPRISES CORP	PROPRE	1 024 534,00	2 256 549,39	TWD	2,56
Total Action				***84 562 988,16***		***96,07***
Total Valeurs mobilieres				***84 562 988,16***		***96,07***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-4 191,71	-4 191,71	EUR	-0,00
	BANQUE AUD CAI	PROPRE	3 182 009,67	1 956 594,52	AUD	2,22
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	120 757,84	120 757,84	EUR	0,14
	BANQUE HKD CAI	PROPRE	7 642,57	885,44	HKD	0,00
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	90 395 144,00	578 232,87	JPY	0,66
	BANQUE NZD CAI	PROPRE	848 032,96	484 479,52	NZD	0,55
	BANQUE SGD CAI	PROPRE	915,07	627,15	SGD	0,00
	BANQUE USD CAI	PROPRE	430 293,33	389 405,73	USD	0,44

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	5 086,95	5 086,95	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***3 531 878,31***		***4,01***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-103 092,04	-103 092,04	EUR	-0,12
Total FRAIS DE GESTION				***-103 092,04***		***-0,12***
Total Liquidites				***3 428 786,27***		***3,90***
Coupons						
Action						
TH0765010R16	AIRPOR OF THAILA ADR	ACHLIG	825 000,00	7 039,21	THB	0,01
JP3291200008	KOBE BUSSAN SHS	ACHLIG	77 000,00	9 176,51	JPY	0,01
JP3979200007	LASERTEC	ACHLIG	7 700,00	3 044,93	JPY	0,00
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	35 511,00	12 152,38	USD	0,01
Total Action				***31 413,03***		***0,04***
Total Coupons				***31 413,03***		***0,04***
Total COVEA ACTIONS ASIE				**88 023 187,46**		**100,00**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS ASIE

Identifiant d'entité juridique: 969500Z6KLQZVEZ2LE35

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,00%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,00%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,48
Note moyenne ESG de l'univers	0,38

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - Intensité de gaz à effet de serre
  - Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MFG	Technologies de l'information	6,89 %	TAIWAN
SONY	Consommation Discrétionnaire	4,05 %	JAPON
TERUMO CORP	Soins de santé	3,78 %	JAPON
MEDIATEK	Technologies de l'information	3,45 %	TAIWAN
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	3,35 %	COREE DU SUD
KIKKOMAN CORP	Biens de consommation de Base	3,26 %	JAPON
HITACHI	Industrie	3,10 %	JAPON
SUZUKI MOTOR CORP	Consommation Discrétionnaire	3,10 %	JAPON
ADVANCED INFO SERVICE NVDR	Services de Communication	3,09 %	THAILANDE
LYXOR MSCI INDIA	NON DEFINI	3,06 %	FRANCE
UNI PRESIDENT	Biens de consommation de Base	3,02 %	TAIWAN
KOMATSU LTD	Industrie	2,80 %	JAPON
COCHLEAR LTD	Soins de santé	2,78 %	AUSTRALIE
NEC	Technologies de l'information	2,76 %	JAPON
KEYENCE CORP	Technologies de l'information	2,71 %	JAPON

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

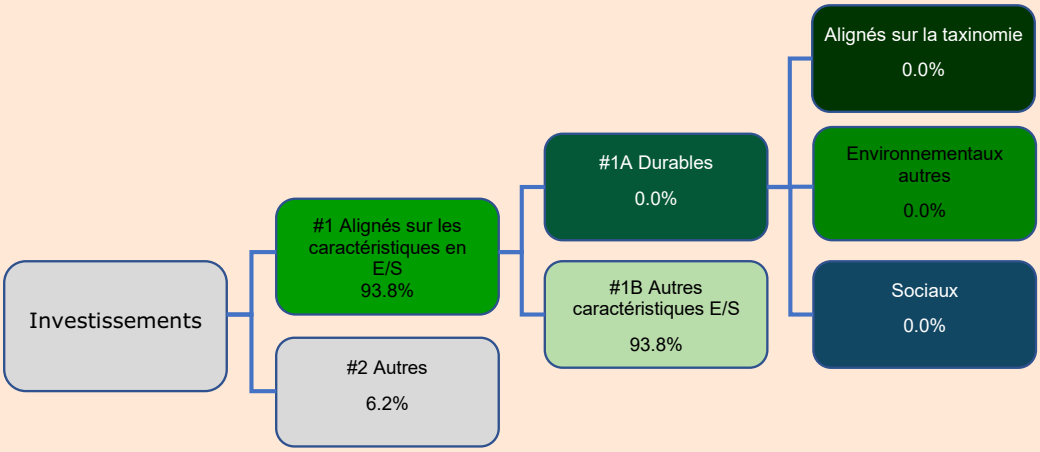

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

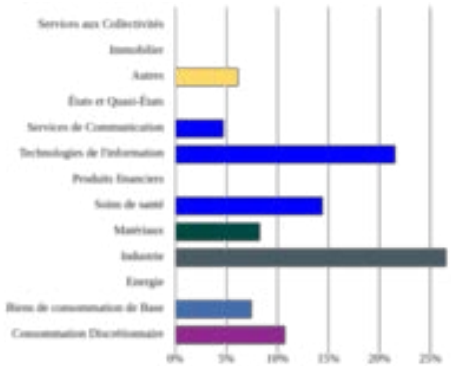

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	1,65 %	0,00 %
Services financiers	0,00 %	0,00 %
Services de Télécommunication	4,74 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	4,18 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	0,00 %	0,00 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	11,24 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	2,35 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	1,40 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	6,08 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	7,67 %	0,00 %
Matériaux	8,29 %	0,00 %
Logiciels et Services	2,67 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	12,10 %	0,00 %
Energie	0,00 %	0,00 %
Biens d'équipement	20,73 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	5,46 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	5,30 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	6,15 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

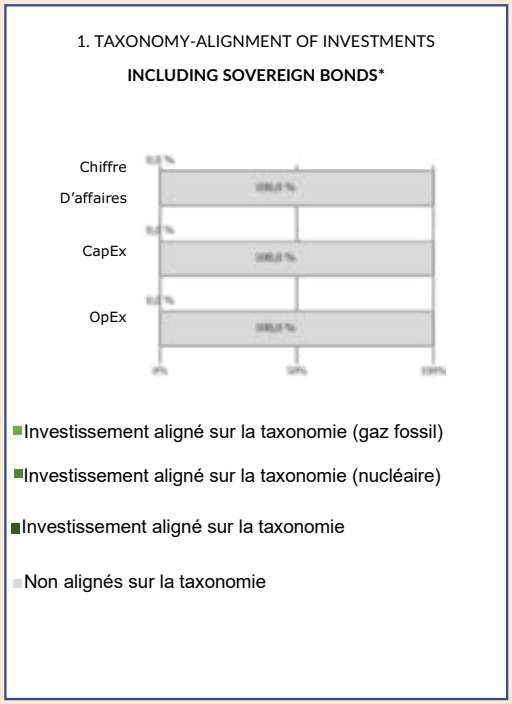

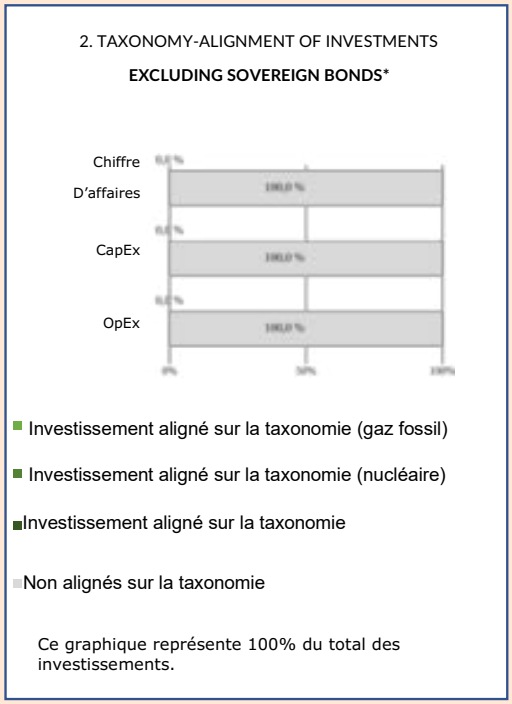

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2024.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche «Best-in-Class», consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes…) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable).